Vol. XXII. | Saint-Boniface, Manitoba, 12 Juillet 1893. | No. 40.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE
SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

LE NOM

I

Cette après-midi-là, M. Sauvallier reçut de son fils cadet, lieutenant en garnison de Versailles, la lettre suivante:

Versailles, le 25 mai 1883.

"Mon cher père,

"Je suis sous le coup d'une catastrophe effroyable qui vous frappe autant que moi. Je vous écris, car je ne peux plus, je ne dois plus vous revoir. Je suis indigne de vous.

"Entraîné par un ami, j'ai joué à la Bourse et j'ai été emporté dans la débâcle d'hier, dans cet effondrement subit où tant de fortunes ont sombré.

"Je n'ose vous dire combien je perds; il le faut, pourtant, car l'honneur des Sauvallier est engagé. Hélas! c'est votre ruine à peu près complète! Je dois quatre cent soixante-huit mille francs!

"Ah! maudissez-moi! Je suis un misérable! Mais je ne soupçonnais pas que cela fût possible!

"Après avoir, en vain, tout essayé pour éviter ce désastre, je suis rentré dans ma chambre, fou, la tête en feu, décidé à en finir avec la vie. Mais j'ai appris qu'on recrutait des officiers de bonne volonté pour le Tonkin; j'ai demandé à partir. Le suicide ne changeait rien à la situation; il laissait une tache dans la famille. Là-bas, au moins, ma mort sera utile; vous n'aurez pas à en rougir, et elle vous inspirera, peut-être, un peu de compassion pour ce fils coupable, mais malheureux et désespéré, qui souffre cruellement du mal qu'il vous a fait et qui vous dit adieu pour toujours!"

CAMILLE SAUVALLIER.

M. Sauvallier, veuf depuis plusieurs années, un des fondeurs les plus estimés de Paris, était juge au tribunal de commerce et officier de la Légion d'honneur. Il avait deux fils: Camille, le lieutenant, et Auguste, peintre d'une certaine originalité, marié à une charmante femme et père d'une petite fille de six ans, Andrée. Il les avait détournés de toute entreprise commerciale, craignant leur inexpérience, redoutant pour eux le hasard parfois si cruel des affaires; il exigea même qu'après sa mort la fonderie fût liquidée et non vendue, afin qu'elle ne passât pas en d'autres mains et pour être sûr de conserver éternellement intact le nom des Sauvallier.

Et voilà qu'en dépit de toutes ses précautions, un malheur plus grand que tous ceux qu'il avait pu prévoir le frappait!

Anéanti dans son fauteuil, l'œil hagard, il dût relire la lettre deux fois pour s'assurer qu'il ne rêvait pas. C'était donc vrai: Camille l'avait ruiné, déshonoré peut-être! Il lui semblait que les objets qui l'entouraient n'étaient plus les mêmes. Il se leva péniblement, comme écrasé sous un fardeau trop lourd, les membres brisés, l'être tout détraqué par la secousse; puis, il retomba assis, et deux grosses larmes coulèrent sur ses joues.

La somme devait être versée le lendemain; il fallait se la procurer à tout prix. C'était dur! La fortune du fondeur se composait du matériel et des marchandises: une réalisation si prompte donnerait-elle les ressources nécessaires? Il n'en savait rien encore. Et puis après, une fois cette dette payée, pourrait-il tenir ses engagements? Alors, ce serait la faillite!... la faillite de Sauvallier!... Failli, lui! officier de la légion d'honneur! juge au tribunal de commerce!...... Jamais! Il essaierait tout; il tenterait l'impossible...

Et, toute la nuit, le pauvre homme chercha, calcula, imagina des combinaisons; le matin, il se mit en route, l'angoisse au cœur.

Il s'adressa à des confrères, à des camarades, à des amis, leur conta l'horrible aventure. On s'intéressa à son sort. Pour lui venir en aide, des collègues lui achetèrent comptant des marchandises, d'autres lui firent des avances, d'autres lui prêtèrent de l'argent.

Jusqu'à la nuit en voiture, il parcourut Paris dans tous les sens; il rentrait, apportait à son caissier des mandats, des billets de banque, des ordres de livraisons, puis repartait dans une direction, recommençant le même récit, implorant partout le même service.

Le soir, comme il examinait les résultats de la journée, Auguste arriva avec sa femme et Andrée; lui aussi avait emprunté, avait vendu des tableaux à vil prix; et il apportait une trentaine de mille francs.

Andrée, ignorante du malheur de ses parents, s'était tout de suite mise à jouer avec "sa Jeanne" poupée presque aussi grande qu'elle que son grand-père lui avait donnée quelques jours auparavant et qu'elle aimait, disait-elle, "comme une fille pour de vrai."

Elle l'avait installée dans un fauteuil, la contemplait à distance; qui, étonnée sans doute qu'avec une telle apparence de vie elle ne bougeât pas, elle posa à sa mère cette question:

—Les poupées, c'est des personnes, n'est-ce pas?

Mais la jeune femme n'entendit point. La petite fut frappée alors de tristesse de ses parents; elle s'intéressa à ce qui se passait autour d'elle, portant ses regards de l'un à l'autre, cherchant à comprendre. Elle vit son père donner son portefeuille, sa mère déposer sur la table ses bracelets, ses colliers, ses boucles d'oreilles, ses bagues, et M. Sauvallier remercier avec des larmes. Alors, songeuse et grave, elle retourna vers sa poupée, l'embrassa avec la passion émue d'un adieu suprême, puis s'approchant de son grand-père, elle la lui tendit en lui disant d'un air doux et résigné:

—Tiens, grand-père, tu la rendras au marchand!

M. Sauvallier, prenant l'enfant dans ses bras, éclata en sanglots et murmura:

—Toi aussi, mon ange!... Ah! le misérable!... le misérable!...

II

La dette de Camille fut payée. L'honneur était sauf! Mais la fortune de M. Sauvallier n'existait plus!

Toutefois, grâce à certaines combinaisons, il put conserver la propriété de la fonderie. Alors, il se dit qu'il travaillerait malgré ses soixante ans, qu'il travaillerait sans repos, avec l'acharnement inquiet de ceux qui commencent la vie et que tourmente le souci du lendemain. Il réduisit ses dépenses, donna congé de son appartement pour habiter avec son fils, vendit sa voiture et ses chevaux, renvoya ses domestiques, diminua son personnel. Auguste prit la place du dessinateur de la fonderie; sa femme celle du caissier. Et chacun se mit à l'œuvre, accepta sa tâche, sans sourciller, avec le sentiment d'un grand devoir accompli.

La conduite de ce vieillard, si jaloux de son nom, si intègre, si courageux dans sa ruine, excita autour de lui des sympathies profondes; tous ceux qui le connaissaient compatirent à sa destinée; le nombre des commandes s'accrut très vite; et, bientôt, une activité inaccoutumée enfiévra l'établissement, le remua de fond en comble et ralluma un peu les espérances de M. Sauvallier.

Mais une crainte persistait en lui, troublait son sommeil, arrêtait sa pensée au milieu de ses occupations; il avait peur d'apprendre, un jour, que Camille avait encore joué, qu'il s'était endetté de nouveau! Il défendait qu'on parlât de lui en sa présence. C'était dorénavant le mauvais fils, celui dont on a honte, et dont le souvenir, pesant cemme un remords, attriste la maison paternelle et rend les repas silencieux.

Les mois passèrent; une année s'écoula, puis une autre... Maintenant là-bas, du côté de Grenelle, la fonderie était prise d'une rage de travail, d'une fécondité prodigieuse: elle ne se reposait plus; elle se donnait tout entière, ayant conscience, elle aussi, de son devoir; ses fourneaux brillaient dans l'ombre des hangars comme des yeux ardents; son souffle puissant secouait le sol à l'entour; le métal fondu, fumant et rouge, coulait de ses creusets comme le sang de son corps; le matin, bien avant l'heure, elle appelait les hommes de son cri aigu, et, toute la nuit, pour l'éclairer, une grande lueur brillait dans le ciel au-dessus de sa tête.

III

On était alors en pleine campagne du Tonquin. Nos soldats luttaient avec acharnement contre un ennemi insaisissable, toujours renaissant dans une contrée inconnue, hérissée de difficultés sans nombre. Le moindre succès excitait le patriotisme populaire; les opérations duraient depuis très longtemps, et l'on attendait avec impatience la victoire définitive qui nous rendait maitres du pays.

Un matin, Auguste, tout pâle, entra dans le cabinet de son père et lui tendit un journal.

Celui-ci lut à la "Dernière Heure" la dépêche suivante:

"Du camp retranché
"de Dong-Son,
"12 mai 1885.

"Aujourd'hui, le capitaine Sauvallier a attaqué l'ennemi avec une certaine vigueur, a lutté tout le jour contre des forces considérables, a enlevé successivement quatre redoutes.—A la dernière, ses soldats se débandaient, écrasés par le nombre; quoique blessé grièvement à la tête et à la cuisse traversée par une balle, il s'est fait porter par deux hommes, a rallié sa compagnie. Conduite admirable; son état est désespéré. J'ai attaché la croix à sa poitrine.—Ce brillant fait d'armes me permettra d'entrer demain à Lan-Son.—Vingt-sept tués, quarante-trois blessés.

"Général BRIÈRE DE L'ISLE."

Une émotion étrange dans laquelle il y avait de l'angoisse mêlée à de la joie, fit battre le cœur de M. Sauvallier. Un moment, il resta silencieux. Puis, le regard un peu vague, l'œil agrandi par un étonnement douloureux, il demanda à son fils, d'une voix lente:

—Tu crois que c'est lui?.. Il serait donc capitaine?

Il parcourut la dépêche une seconde fois et murmura doucement:

—La croix!... Etat désespéré!

Et une larme coula le long de sa joue.

Deux heures plus tard, une lettre du ministre de la guerre avisait la famille de cet événement, et le lendemain tous les journaux parlèrent du capitaine Sauvallier, rappelant que c'était le fils de l'honorable fondeur de Grenelle. Bientôt ils donnèrent les détails. Camille, cité plusieurs fois à l'ordre du jour, avait été nommé capitaine quelques mois auparavant; il s'était signalé durant la campagne par une crânerie imperturbable devant le feu, un mépris profond de la mort qu'il semblait rechercher.

Cet acte d'énergie héroïque remua la presse entière, enthousiasma la population. Et le nom de Sauvallier fut dans toutes les bouches. Son portrait apparut dans les vitrines des libraires; les journaux illustrés le représentèrent devant la redoute, porté sur les épaules de deux hommes, l'épée tendue vers l'ennemi; il excitait ses soldats de la voix, du geste et du regard, l'air farouche et sublime, avec son front bandé à la hâte d'un mouchoir et son visage tout sanglant.

Maintenant, le fondeur ne pouvait sortir sans apercevoir Camille partout; aux kiosques, au coin des rues, à la devanture des éditeurs, Camille le regardait passer, le suivait des yeux comme s'il était vivant et ne le quittait que pour le reprendre plus loin.

A chaque pas, M. Sauvallier recevait des félicitations; sa table débordait de lettres et de cartes qui le complimentaient. Mais, hélas! les dépêches qu'il recevait quotiennement du Tonkin ne laissaient que peu d'espoir. Ce fils, dont il était si fier aujourd'hui, le reverrait-il jamais?

IV

Trois mois après, un matin, M. Sauvallier travaillait dans son cabinet; la porte s'entrebailla doucement, et la petite tête frisée d'Andrée apparut. La gamine semblait heureuse; ses yeux pétillaient de malice. Et, subitement, elle entra, tirant par la main le capitaine Sauvallier, puis cria de son air futé:

—Tiens, grand père, voilà!

Auguste et sa femme pénétrèrent à leur tour dans la pièce. M. Sauvallier, qu'on n'avait pas prévenu de l'arrivée de son fils, se leva brusquement, puis resta immobile, suffoqué par l'émotion. Il voyait Camille avec sa balafre au front, avec sa croix sur la poitrine. C'était donc lui le héros dont la France avait appris le nom, dont le haut fait resterait dans les livres,—c'était lui, l'honneur vivant de la famille!

Timide et gêné comme un enfant coupable, Camille baissait la tête; mais il voyait son père changé, vieilli à cause de lui, et il pensait à sa faute avec un serrement de cœur extrême. Alors, très humble, un peu courbé, prêt à plier les genoux, il s'avança à pas lents jusqu'aux pieds de son père, mais à ce moment, M. Sauvallier, d'un élan brusque, s'écriant d'une voix subitement déchirée par les larmes:

—Non, Camille!... Dans mes bras!... Dans mes bras, mon enfant.

Et le père et le fils s'étreignirent étroitement, les épaules secouées de sanglots, tandis qu'à côté d'eux Auguste et sa femme pleuraient; ils étaient là, muets depuis quelques minutes, lorsqu'Andrée qui était ressortie, accourut avec sa poupée vers le capitaine, et la lui présentant:

—C'est Jeanne! Tu la connais? Embrasse-la donc! Elle a grandi, n'est-ce pas?

HENRI MALIN.

LUCERNE, SUISSE

Sous ce titre le *Bureau officiel de renseignements* de Lucerne, Suisse, publie un ravissant petit ouvrage élégamment relié, renfermant, dans un ordre fort bien compris, tous les renseignements utiles aux visiteurs de Lucerne et de ses environs.

De nombreuses illustrations représentent les villes et les principaux villages situés dans la contrée si riante que décrit ce

guide. Les sites les plus pittoresques, les chemins de fer de montagnes dans leurs tracés les plus vertigineux, sont également fort bien rendus ; enfin des plans de diverses cartes complètent cette intéressante publication.

Le texte donne une fidèle description des monuments, promenades, excursions ; en un mot, de tout ce qui peut intéresser le touriste, lui faciliter le voyage et le guider consciencieusement dans ses diverses excursions.

Ce guide est envoyé gratuitement aux familles et aux personnes qui en feront la demande par correspondance.



Mercredi, 12 Juillet 1893

MGR TACHE ET LA PRESSE DE QUEBEC

Comme cela devait être, la presse de la province de Québec s'occupe beaucoup de la lettre de Mgr Taché à M. Tarte.

Celui ci n'est pas heureux. Il a trop affirmé, sur la foi de simples rumeurs, et de lettres dont il n'a pas eu le loyal courage de respecter le caractère confidentiel. Il s'en est suivi un coup de massue dont il ne se relèvera pas.

La presse reprenant à son tour, l'arme qui vient de lui tomber sous la main, continue à en frapper le député de l'Islet, lequel répond, il est vrai, mais comme un homme tout abasourdi.

Nous avons pensé que nos lecteurs seraient bien aises de connaitre l'opinion de cette presse. Nous en donnons aujourd'hui de longues reproductions qui font connaitre la pensée dominante de la province de Québec. On ne manquera point de remarquer que cette pensée vient confirmer notre propre attitude.

Dans notre prochain numéro, nous espérons publier un excellent article du *Courrier de Saint Hyacinthe* sur la même question.

LES MOYENS DE M. TARTE

Un Incident

Nous lisons dans le *Courrier du Canada* du 8 courant :

Nous recevons de M. Louis H. Taché une lettre relative à la discussion dans laquelle M. Tarte fait une si triste figure, en face de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Saint-Boniface.

Nous publions cette lettre, d'abord comme question de justice pour M. Louis H. Taché, et ensuite parce qu'elle jette un jour nouveau sur la question. La voici :

Montréal, 7 juillet 1893.

Mon cher Rédacteur,

J'admire la facilité avec laquelle, sur la foi des affirmations de M. Tarte, vous vous permettez à mon sujet des affirmations qui se trouveraient plus à leur place sous la plume d'un adversaire politique que sous la vôtre. Permettez-moi, pour rectifier les faits, de vous informer : 1o que la lettre de Mgr Taché ne contient absolument rien qui corrobore les affirmations de M. Tarte ; 2o que cette lettre m'a été demandée par M. Tarte, à qui j'en avais parlé, *avec autorisation*, et qu'il m'avait promis sur l'honneur qu'elle ne sortirait pas de son caractère confidentiel ; 3o que ce n'est pas moi qui ai demandé à M. Tarte de la montrer à M. Laurier, mais que c'est M. Tarte qui m'avait prié, à titre d'intérêt pour la cause qu'il prétendait servir, de la montrer au chef de l'opposition ; 4o que, comme il n'y avait aucune objection à cela, j'y ai consenti, en exigeant que la lettre demeurât confidentielle ; 5o que j'ai écrit le printemps dernier à M. Tarte, à la suite de la publication de cette lettre, pour lui reprocher une indiscrétion que rien ne justifiait ; 6o que M. Tarte n'avait pas alors l'original de cette lettre comme je le croyais en lui écrivant et comme il l'affirme aujourd'hui, mais que M Tarte m'a répondu m'avoir remis cette lettre le lendemain du jour où je la lui avais passée, ce dont j'ai pu constater l'exactitude en référant à mes dossiers ; 7o que M. Tarte m'a assuré que la copie de la lettre avait été faite en dehors de sa connaissance, contrairement à ce qu'il affirme dans son discours de Waterloo.

Maintenant, ces faits n'ont de valeur que pour démontrer l'inexactitude des déclarations du lieutenant de M. Laurier. J'ai toujours eu d'excellentes relations personnelles avec M. Tarte ; mais je ne permettrai pas qu'on abuse de ces relations pour fausser la vérité et surtout pour mettre en doute la vérité des affirmations faites par Mgr Taché dans sa lettre du mois dernier. J'ai eu connaissance de ce qui s'est passé dans le temps et ses affirmations sont strictement conformes à la vérité.

Cordialement à vous,

LOUIS H. TACHÉ.

Cette lettre indique que M. Taché n'a pas commis l'abus de confiance dont les propos de M. Tarte semblaient l'accuser ; elle affirme au contraire que c'est M. Tarte qui s'est rendu coupable de l'abus de confiance.

M. Taché l'accuse formellement d'avoir manqué à sa parole d'honneur, d'avoir violé une confidence, d'avoir trahi le secret d'une correspondance particulière.

Ces accusations rendent la position de M. Tarte, encore plus difficile et plus critique qu'elle ne paraissait d'abord.

M. Taché nous fait observer que la lettre de son oncle ne prouve aucune des accusations portées par M. Tarte. Nous l'avions constaté nous-même dans ces colonnes, nous avions dit :

" Or cette lettre particulière, dont Mgr Taché n'avait certainement pas chargé son jeune neveu de donner copie à M. Tarte, cette lettre ne prouve rien en faveur de celui-ci, et ne lui donne pas l'ombre d'une raison pour affirmer que Mgr Taché a conclu un arrangement secret avec le gouvernement fédéral."

Il est évident que M. Taché, d'après ses explications, n'a pas donné à M. Tarte copie de la lettre de son oncle. Mais nous avons déclaré nettement que cette lettre ne servait, ni de près ni de loin, la cause du député de l'Islet.

Après la communication de M. Taché, il est évident que la position de M. Tarte est absolument intenable.

Il a porté contre un grand évêque des accusations odieuses ; pour les appuyer il s'est servi d'une lettre particulière dont il n'avait pas le droit de se servir, et qui ne pouvait rien pour sa thèse. Et pour couronner sa campagne, il reçoit de M. L. H. Taché un démenti qui achève sa déroute.

Après cela, M. Tarte peut écrire tant qu'il voudra des lettres insidieuses à Mgr Taché. L'opinion publique est éclairée et fixée sur la portée de l'incident.

DEUX LETTRES DE M. TARTE

Un Aveu

M. Tarte vient de publier deux lettres à Mgr Taché, pour expliquer ce qu'il appelle un... malentendu ! ! !

Nous regrettons, il faut le dire de suite, que ce malentendu n'ait pas été mieux éclairci.

Au lieu de se borner aux faits, à la preuve elle-même de ses allégations, le député de l'Islet s'égare dans des digressions et des hors-d'œuvre qui ne signifient rien et ne prouvent rien.

Il ne faut pas que le public se laisse distraire, perde de vue le fond même du débat.

La véritable question, la voici, encore une fois.

M. Tarte, a fait en chambre, à la dernière session, la déclaration suivante :

J'affirme que M. Chapleau est l'homme qui, au nom du gouvernement, dont il était l'un des membres, est allé faire solennellement des promesses à Mgr Taché, à Montréal.

Tout dernièrement, M. Tarte répétait ces accusations devant la convention libérale tenue à Ottawa et se serait exprimé comme suit :

Avant les élections de 1891, Sir John A. Macdonald envoya M. Chapleau à Montréal avec le pouvoir d'entrer en négociations avec Mgr Taché, au sujet des écoles de Manitoba. Il fut alors convenu que le gouvernement fédéral ne désavouerait pas l'acte des écoles de Manitoba, parce que cela aurait pu compromettre Sir John vis-à-vis de l'élément tory ; mais après les élections, si les cours de justice, devant lesquelles la cause était alors pendante, décidaient contrairement aux intérêts de la minorité, le gouvernement lui-même prendrait la cause en main. Cela a été garanti et je défie et l'Archevêque Taché et M. Chapleau de nier le fait.

Le défi si cavalièrement lancé par M. Tarte fut relevé par Mgr Taché que des accusations répétées devaient forcer à sortir de la réserve qu'il s'était imposée jusque-là.

Ecoutons ce langage si énergique et si fier de l'éminent prélat :

Je regrette d'avoir à vous informer qu'il n'y a pas un mot de vérité dans vos assertions. Je regrette de vous contredire, et je regrette de répéter ma contradiction, mais enfin, pourquoi avez-vous dit, et pourquoi avez-vous répété des choses qui ne sont pas vraies ?

1. Ni M. Chapleau, ni qui que ce soit n'est entré en négociations avec moi, au nom du gouvernement fédéral, au sujet des écoles du Manitoba ; et veuillez bien le remarquer, mon affirmation est expilcite. Personne, ni directement, ni indirectement, ni par parole, ni par écrit, ni par télégraphe, ni par téléphone, n'a consommé, conduit ou même commencé avec moi des négociations au nom du gouvernement.

2. Les négociations dont vous parlez n'ayant jamais eu lieu, il n'a pas pu être, et il n'a pas été convenu entre le gouvernement et moi que les autorités fédérales ne désavoueraient pas l'acte des écoles de Manitoba ; tout naturellement, il n'a pas pu être question non plus, dans ces négociations, du danger de compromettre sir John Macdonald, puisque, je le répète, aucune négociation, aucun compromis n'a eu lieu entre le gouvernement et moi. Mes relations avec les autorités sur cette question des écoles de Manitoba, ont été des relations officielles, elles ont été livrées à la publicité dans les documents parlementaires.

3. Comme je n'ai fait aucune concession, ni compromis, je n'ai pas pu recevoir de promesses en retour de ce que je ne donnais pas. Mes espérances sur cette question vitale ne se sont jamais appuyées sur autre chose que sur la constitution du pays et le sentiment de justice que j'espérais et espère encore prévaloir dans les conseils de la nation. Je suis certain que vous-même, monsieur, vous apporterez d'autant plus de zèle à nous défendre, qu'à votre insu sans doute, il est tombé de vos lèvres et de votre plume de fausses assertions, qui ne peuvent manquer d'être préjudiciables à la cause sacrée que, comme moi, vous avez à cœur de défendre.

4o. Les prétendus arrangements dont vous parlez n'ayant pas eu lieu, ils n'ont pas pu être consignés par écrit. Sir John Thompson n'a pas pu en faire la base de son rapport, et le gouvernement n'a pas pu s'engager à publier les promesses publiques et formelles qui en auraient été la confirmation solennelle.

Mgr Taché oppose donc aux assertions de M. Tarte un démenti formel, catégorique, absolu, et le député de l'Islet est resté impuissant jusqu'ici à se justifier.

Pas une preuve pour étayer ses attaques contre l'Archevêque de Saint-Boniface, ni dans le discours de Waterloo, ni dans les deux épitres dédiées au grand prélat.

Rien, si ce n'est l'aveu suivant du député de l'Islet qui, nous l'avons vu, après avoir proclamé que M. Chapleau avait fait des promesses solennelles à Mgr Taché, au nom du gouvernement, écrit dans l'une de ses lettres :

A la veille des élections, Monseigneur, le gouvernement, *sans vous donner de garanties officielles*, vous convainquit que pleine justice serait rendue aux catholiques.

Ah ! il n'y avait pas de garanties officielles ! ! !

Mais que nous a donc chanté M. Tarte jusqu'ici ?

Nous avons déjà dit combien il était affligeant pour notre public catholique d'entendre les insinuations les plus blessantes à l'adresse d'hommes que leur caractère seul devrait protéger contre ces perfidies.

Le député de l'Islet se défend dans ses lettres de vouloir ou d'avoir voulu traiter indignement Mgr Taché, et cependant, n'aurait-il pas dit à Waterloo, en terminant son discours :

J'en appelle à l'histoire qui décidera si ce n'est pas grâce à Mgr Taché, si ses compatriotes de Manitoba, qui lui ont confié leur cause, ont perdu les droits qui leur étaient chers.......

L'Archevêque de Saint-Boniface avait répondu d'avance à M. Tarte :

J'ose affirmer — disait-il dans sa lettre au député de l'Islet — que les catholiques, ceux qui connaissent la vérité des faits ; que l'histoire, c'est-à dire l'histoire véritable, me considéreront avec plus de vérité et de justice que vous ne le faites, sans même avoir recours aux humiliantes excuses que vous invoquez. Ma conscience, et ce tribunal est pour moi de haute instance, ma conscience, Dieu merci, ne me reproche pas ce dont vous m'accusez. Si, malheureusement j'ai failli, je dois et veux en porter tout l'odieux, car je ne crois pas être dans une condition telle que je n'aie pas la responsabilité entière de mes actes. Je suis malade, il est vrai, mais permettez-moi de vous dire que je ne souffre ni d'un ramollissement de cerveau, ni de la dégénérescence du cœur. Je sens que j'ai assez d'intelligence pour distingner ceux qui sont les amis sincères de nos écoles d'avec ceux qui ont peur d'aborder cette question, ou qui veulent l'exploiter pour des raisons particulières.

Il est clair que les histoires de M. Tarte ne ressembleront guère à l'histoire dont parle Mgr Taché, à l histoire vraie.

Maintenant, puisque le député de l'Islet avoue "qu'il n'y a pas eu de garanties officielles," ne pourrait-il pas admettre que des amis influents de la cause, des députés, des ministres mêmes, auraient bien pu s'engager privément à faire tout en leur pouvoir pour la défendre, sans qu'il y ait lieu d'évoquer pour cela tout un monde de conspirateurs ?—*La Minerve* du 6.

LES AMIS DE M. LAURIER ET NOS ECOLES

" Allez chercher des sympathies parmi les conservateurs,—dit le *Free Press*, organe libéral d'Ottawa, à Mgr Taché—le parti de M. Laurier n'en a pas à vous donner."

LE "MAIL" ET M. TARTE

Le *Mail* apprécie de la façon suivante les indiscrétions de M. Tarte :

" Si l'idée qu'a M. Tarte de la politesse française est correcte, elle jette une nouvelle lumière sur le sujet. Une lettre privée lui est remise afin qu'il en prenne communication. Il copie le document et le remet. Pour la deuxième fois maintenant il abuse de la confiance qu'on a mise en lui en publiant le contenu de cette lettre. On dit qu'il y a de l'honneur parmi les voleurs, mais il y a des gens qui, dorénavant, douteront que la remarque puisse s'appliquer en général aux hommes politiques.

LA CONVENTION LIBERALE

Au moment de la nomination de l'hon. M. Sifton, à la position de vice-président de la convention libérale d'Ottawa, un seul délégué a protesté contre cette nomination : M. Devlin, député du comté d'Ottawa, s'est opposé à l'élection d'un ministre du cabinet Greenway comme indigne de présider aux délibérations d'une association dite libérale. On s'est moqué de cette protestation énergique, l'élection s'est faite et M. Sifton a été proclamé aux applaudissements de presque toute l'assemblée.

∴

M. J. A. Richard, l'un des deux délégués manitobains envoyés par la jeune et languissante association libérale de Saint-Boniface, a été nommé conjointement avec M. Robert Watson, membre du comité chargé de préparer les résolutions devant être soumises au congrès. Effectivement, des résolutions ont été soumises par ce comité, mais aucune d'elles n'a de rapport avec la question de nos écoles.

∴

Il y a eu une démonstration disgracieuse de la part de jeunes libéraux, au moment où M. Tarte porta des accusations bien mal fondées contre les évêques catholiques, relativement à la question des écoles. Ces jeunes radicaux lancèrent les cris de *Honte aux évêques !* Effrayé du succès, le lieutenant du parti des lâcheurs a essayé de se rétracter, mais n'a réussi qu'à donner des explications boiteuses.

∴

Plusieurs libéraux ont laissé Ottawa dégoûtés du rôle qu'on leur a fait jouer au sujet de la question scolaire.

∴

On dit que les discours qu'a prononcés M. Laurier en langue française, diffèrent de ceux en anglais, relativement à nos difficultés scolaires. Si c'est vrai, c'est bien grave. Pourquoi cette différence de langage sur cette importante question ?

∴

M. Tarte a accusé Mgr Taché de n'avoir pas consulté M. Laurier au sujet de nos difficultés ; mais M. Tarte sait pourtant bien que lors des dernières élections générales, M. Watson, candidat de M. Laurier dans Marquette, a déclaré : qu'advenant le triomphe du parti libéral, il avait la promesse formelle de son chef, que rien ne serait fait en faveur de la minorité catholique de Manitoba relativement au rétablissement des écoles séparées. La conduite de M. Laurier depuis ses dis cours et ce qu'il a dit à la convention d'Ottawa, sont des preuves évidentes qu'il n'y arait rien à attendre de ce côté-là.

∴

Les catholiques de Manitoba se sont adressés au gouverneur général en conseil, en conformité de la constitution. Toute autre démarche eut pu être qualifiée de partisannerie.

Nouvelles Religieuses

Mgr l'archevêque, en compagnie du T. R. Père Langevin, O.M.I., est parti vendredi pour Piguis et Selkirk, où il a administré le sacrement de confirmation dimanche. A Selkirk, Sa Grandeur a aussi béni une nouvelle cloche pour l'église. Les paroissiens de Selkirk lui ont présenté une adresse. Mgr et son compagnon sont revenus lundi.

M. l'abbé Palin d'Abonville, supérieur du Collège Canadien à Rome, est arrivé à Montréal la semaine dernière. Après un séjour de quelques semaines au Canada, M. Palin doit retourner à son poste.

La retraite annuelle des RR. PP. Jésuites est commencée dimanche soir et se terminera le 18. Le Rév. Père Drummond en est le prédicateur.

Le bazar au profit de l'église de la nouvelle paroisse de Saint-Adolphe, dans le haut de la paroisse de Saint-Norbert, se fera les 20, 21 et 22 juillet courant.

MM. Pierre Delorme, G. T. Landry, Ph. Lagacé et J. N. Camyré sont chargés de l'organisation et s'en occupent activement.

Tous les amis sont cordialement invités à aller encourager cette bonne œuvre.

Choses et Autres

Guy de Maupassant, célèbre écrivain français vient de mourir.

De Québec à Victoria, tel est le titre d'un nouvel ouvrage de M. le juge Routhier qui verra le jour prochainement.

Alexandre Dumas prétend que les Rothschild ont payé $200.000 à Ernest Renan, pour sa fameuse *Vie de Jésus* Il ajoute qu'il possède les pièces prouvant ce qu'il avance.

Un incendie désastreux a eu lieu lundi sur les terrains de l'exposition à Chicago. Le feu se déclara à une hauteur de près de 200 pieds dans la coupole de la grande bâtisse servant d'entrepôt pour viandes, vins et fruits. On calcule que plus de vingt-cinq pompiers ont été ensevelis dans les ruines, mais les dernières dépêches disent que nombre de personnes autres que les pompiers sont aussi victimes. Les pertes sont évaluées à $650,000.

M. J. Lapointe, élève de rhétorique au Petit Séminaire de Rimouski a remporté le prix du Prince de Galles dans le concours des collèges affiliés à l'Université Laval. En philosophie, M. J. Pageau, du collège Sainte-Anne Lapocatière, est le lauréat.

C'est un jeune sous-officier canadien-français qui a remporté les premiers prix aux examens du Collège Militaire Royal de Kingston.

L'heureux gagnant est le sergent-major de Boucherville, fils de l'ex-premier ministre. Il a remporté 51,228 points et la médaille d'or.

Le gouvernement de Québec vient de faire plusieurs destitutions. Jeudi, le 29, M. Charles Champagne, juge de la cour des Magistrats, MM. Provost, de la cour de Circuit, Cardinal, Hamelin, Bessette, Larose, de la cour des Magistrats, et Charles Champagne, régistrateur conjoint de Montréal-est, perdent leur position.

C'est *de facto* l'abolition de la cour des Magistrats.

L'Impartial, tel est le titre du premier journal français qui vient de paraître à l'Ile du Prince-Edouard Il sera publié à Tignish une fois par semaine.

L'Impartial se donne pour mission de travailler à l'avancement de la cause acadienne dans l'ordre social, intellectuel et moral.

En politique, il sera strictement indépendant, mais toujours du côté où seront les intérêts des acadiens.

Succès au nouveau confrère.

PERSONNEL

L'hon. sénateur Bernier et l'hon. M. LaRivière qui ont assisté aux fêtes de la Saint-Jean-Baptiste de Montréal, sont revenus à Saint-Boniface samedi.

Les RR. PP. Jésuites sont revenus samedi de Portage du Rat où ils ont passé leurs vacances.

M. Jos. Chénier, marchand de Canmore, est en cette ville, l'hôte de ses frères MM. Félix et Léon Chénier. M. Chénier doit partir ce soir pour Chicago et Montréal.

L'hon. M. Daly, ministre de l'Intérieur, et M. Burgess, sous-ministre, sont arrivés hier à Winnipeg. Pendant la journée, il recevait diverses délégations au bureau de M. H. H. Smith, commissaire des terres.

M. Pierre Gauthier, de Sainte-Agathe, vient d'être nommé juge de paix.

M. Albert Bétournay, inspecteur des écoles sauvages catholiques, est arrivé samedi de Régina pour passer quelques jours de vacances avec ses parents et amis.

Madame James Bannatyne (née Rowan) est morte subitement à Winnipeg samedi. Ses funérailles ont eu lieu lundi à la cathédrale.

Les départs pour Chicago et autres endroits des Etats-Unis et pour la province de Québec sont nombreux cette semaine.

Sont partis dimanche : Melles A. Jean, G. Bélanger et M. Méd. Cyr.

Sont partis mardi : Melles Eug. et M. Kéroack, MM. Edouard Guilbault, Adolphe Turner, Jos. T. Dumouchel, H. F. Despars et F. E. Verge. Tous visiteront l'exposition et se rendront dans la province de Québec à l'exception de MM. Despars et Verge qui de Chicago iront à Kansas City, Denver, San Diego, Los Angelos, San Francisco, Portland, Salt Lake City, Butte et Yellowstone Park.

A tous ces heureux voyageurs nous disons bon voyage.

AVIS.

Vente de Terres pour Arrérages de Taxes dans la Municipalité Rurale de Saint-Boniface.

En vertu d'un mandat émané par le Préfet de la Municipalité Rurale de Saint-Boniface, dans la Province de Manitoba, sous son seing et sous le sceau officiel de la dite Municipalité, à moi adressé et daté le dixième jour de Juillet A.D. 1893, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, pour les arrérages de taxes respectivement dus sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, Jeudi, le dix-septième jour d'Août prochain, à dix heures a.m., au bureau de MM. Prendergast & Huggard, rue Principale, Winnipeg, je vendrai à l'enchère les dits terrains pour les dits arrérages de taxes et les frais encourus pour cette vente.

Partie de Sections.	Section.	Township.	Rang.	No. d'Acres.	Arrérages.	Frais d'Annonce.	Total.	Patenté ou Non-Patenté.
W½ of NE¼, E½ of NW¼	6	10	4	240	$76 70	$0 50	$77 20	
And W½ of SE¼	7	10	4					
NW¼	7	10	4	160	56 14	0 50	56 64	
NE¼	7	10	4	160	56 14	0 50	56 64	
SE¼	18	10	4	160	56 14	0 50	56 64	
NE¼	18	10	4	160	56 14	0 50	56 64	
NW¼	18	10	4	160	56 14	0 50	56 64	
SW¼	18	10	4	160	56 14	0 50	56 64	
SW¼	19	10	4	160	56 14	0 50	56 64	
NW¼	19	10	4	160	56 14	0 50	56 64	
NE¼	19	10	4	160	56 14	0 50	56 64	
SE¼	19	10	4	160	56 14	0 50	56 64	
SE¼	30	10	4	160	56 14	0 50	56 64	
NE¼	30	10	4	160	56 14	0 50	56 64	
NW¼	30	10	4	160	56 14	0 50	56 64	
SW¼	30	10	4	160	56 14	0 50	56 64	
SW¼	31	10	4	160	56 14	0 50	56 64	
NW¼	31	10	4	160	56 14	0 50	56 64	
NE¼	31	10	4	160	56 14	0 50	56 64	
SE¼	31	10	4	160	56 14	0 50	56 64	

Paroisse.	No. du Lot.	Grandeur ou No. d'Acres.	Arrérages.	Frais d'annonce.	Total.	Patenté ou Non-Patenté.
St. Vital	8	102⁷ in. & out. 2 miles.	$41 77	$0 50	$42 27	
do	½ of 21	89³⁰ do do	27 85	0 50	28 35	
do	Pt 9	Nly 1¼ ch. running E. fr. highway to Wly limit of Red River	11 86	0 50	12 36	
do	Pt 26	7³⁰ inner	15 76	0 50	16 26	
do	Pt 26	2³⁰ inner	18 41	0 50	18 91	
do	Pt 26	3³⁰ inner	30 68	0 50	31 18	
do	36	83²⁵ inner 2 miles	53 33	0 50	53 83	
do	Pt 39	5⁷	2 78	0 50	3 28	
do	56	83³⁸	42 44	0 50	42 94	
do	57	61²⁰	33 59	0 50	34 09	
do	60	41²⁵	27 18	0 50	27 68	
do	Pt 61	1	6 95	0 50	7 45	
do	Pt 61	1	4 75	0 50	5 25	
St. Boniface	119	67⁶⁸	47 72	0 50	48 22	
do	118	36⁴⁹	26 60	0 50	27 10	
do	110	17⁵⁵	19 32	0 50	19 82	
do	123	120 outer 2 miles	42 10	0 50	42 60	
do	1	88.	45 70	0 50	46 20	
do	4	85.	35 90	0 50	36 40	
do	Pt 9	65 Wly 4 chs.	99 49	0 50	99 99	
do	Pt 10	49¾ N. 3½ chs.	27 14	0 50	27 64	
do	Pt 11	16 fr. road to river Sly 2 chs	19 79	0 50	20 29	
do	Pt 11	33 2⁸⁰ chs	14 46	0 50	14 96	
do	Pt 12	40.	35 38	0 50	35 88	
do	48, 49, 50	219 outer 2 miles	72 63	0 50	73 13	
do	93	Sub. of out. 2 m. lot 56	5 42	0 50	5 92	
do	105 to 110	do do	11 73	0 50	12 23	
do	147 & 148	do do	9 26	0 50	9 76	
do	160	do do	3 33	0 50	3 83	
do	166	do do	3 33	0 50	3 83	
do	177 to 189	do do	20 35	0 50	20 85	
do	197 to 201	do do	11 10	0 50	11 60	
do	224 to 226	do do	5 70	0 50	6 20	
do	58	E. 3 chs. of outer 2 m.	10 89	0 50	11 39	
do	59	Out. 2 m. & W. 3 chs. of out. 2 m. of 58	28 10	0 50	28 60	
do	60, 61, 62, 63	Outer 2 miles	4 78	0 50	5 28	

Daté à Saint-Boniface, ce 10me jour de Juillet A.D. 1893.

FRANÇOIS CARRIÈRE,
Sec.-Trésorier de la Municipalité.

12-6

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Extrait des délibérations de la séance du 22 mai 1893.

Présents : Son honneur le maire et MM. les conseillers Lambert, Pelletier, Lauzon, Lamontagne et Lavoie.

Lecture et adoption des procès-verbaux des deux dernières assemblées.

Diverses communications sont lues, entre autres : Une lettre de M. Henri Pélissier, offrant ses services comme constable et surintendant des travaux ; une lettre du département des travaux publics de la province, disant que le règlement No. 64 de la ville de Saint-Boniface n'a jamais été soumis au lieutenant-gouverneur en conseil pour approbation ; les rapports du surintendant des travaux du 12 et du 22 mai 1893 avec les rôles de paye Nos 4 et 5 basés sur ces rapports ; un compte de Léon Beauchemin pour $2.00.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Lamontagne,

Qu'une somme de $200 soit votée pour améliorer le chemin depuis la rue Plinguet jusqu'au pont Louise.

Proposé en amendement par M. le conseiller Pelletier, appuyé par M. le conseiller Lambert,

Que la question soit référée au comité des travaux publics.

Votent pour l'amendement : MM. les conseillers Lambert, Pelletier et Lavoie.

Contre : MM. les conseillers Lauzon et Lamontagne.

En l'absence de M. le conseiller Gaudaur, M. le conseiller Pelletier est autorisé à agir comme président du comité des travaux publics.

La pétition de M. Roger Goulet et autres concernant la reconstruction du pont Rouge est référée au comité des travaux publics.

Il est décidé de faire un trottoir sur le côté nord de la rue Désautels.

A propos de la communication de M. P. F. Soucy, demandant au conseil quelle somme la ville serait prête à accepter en paiement final de sa réclamation contre lui, le secrétaire-trésorier reçoit instruction d'informer M. Soucy que le conseil ne peut prendre action sur sa demande, attendu que la loi n'autoriserait pas une réduction sur sa réclamation.

M. Eugène Paradis est nommé auditeur pour auditer les livres de la ville depuis le 1er janvier jusqu'au 9 mai, moyennant une rémunération de $10, le conseiller Lavoie votant contre la motion.

Il est ensuite décidé que le trésorier devra pousser la collection de la taxe de capitation.

Et la séance est levée.

Séance spéciale du 6 juin.

Présents :—Son honneur le maire et MM. les conseillers Pelletier, Lambert, Lavoie, Lamontagne et Gauvin.

Le secrétaire-trésorier, comme officier rapporteur, soumet son rapport de l'élection d'un conseiller pour le quartier No. 4, en remplacement de M. le conseiller Lloyd, démissionnaire. Ce rapport est à l'effet que M. Antoine Gauvin a été dûment élu pour représenter ce quartier dans le conseil ; il est adopté, et M. Gauvin prend sa place parmi les membres du conseil.

Le règlement No. 111 concernant le chemin de fer électrique est ensuite lu une 2me et 3me fois, et passé.

Et la séance est levée.

Séance du 12 juin.

Présents :—Son honneur le maire au fauteuil et MM. les conseillers Lambert, Lavoie, Lamontagne, Gaudaur et Gauvin.

Les procès verbaux des deux dernières séances sont lus et confirmés.

Le secrétaire-trésorier dépose sur la table un exposé des finances de la ville, ainsi que le cautionnement requis de lui comme trésorier.

Les communications suivantes sont lues : une lettre de MM. Munson & Allan, avocat de la "Winnipeg Electric Street Railway Co." demandant que le règlement No. 113 soit amendé et que le terme de la franchise accordé à cette Cie soit fixé à 40 au lieu de 30 ans.

Une autre de M. S. A. D. Bertrand offrant de prendre à loyer le terrain et les bâtisses de l'exposition pour une année à raison de $80.00 pour l'année.

Une lettre du Dr A. F. d'Eschambault demandant que le conseil lui donne les instructions nécessaires pour l'exercice de sa charge d'officier de santé, lui fournisse les livres et articles nécessaires pour tenir ses records et préparer ses rapports, et fixe la rénumération qui lui sera payée pour ses services.

M. le conseiller Gaudaur présente le 3me rapport du comité des travaux publics recommandant le payement des comptes suivants : Louis Laurendeau, $4.10 ; Napoléon Bergeron, $1.35 ; Edouard Guilbault, $8.50. Recommandant aussi qu'un trottoir soit fait de la résidence de M. Liguori Gagnier jusqu'à l'avenue Provencher ; qu'une somme de $250 soit votée pour niveler et améliorer en partie les rues Archibald, Montcalm, Salaberry et Lemoine, et que ces travaux soient faits à la journée et non par contrat ; que les travaux déjà faits dans les rues mentionnées dans les rapports soumis par le surintendant des travaux soient ratifiés et acceptés.

M. le conseiller Lavoie présente le 3me rapport du comité des finances recommandant le payement des comptes suivants : "The Henderson Directory Co.," $5.00 ; W. Jordan, louage d'une voiture, $4.00.

M. le conseiller Lavoie présente aussi le rapport du comité de police et feu, recommandant le payement de $2.25 à Ed Guilbault, et le rapport du bureau de police pour février dernier accusant une dépense de $4.00.

INTERPELLATIONS

M. le conseiller Lambert demande s'il est défendu par les règlements de la ville de faire de la clôture avec du fil de fer barbelé dans les limites de la ville. Réponse affirmative.

M. le conseiller Lavoie demande si le gardien d'enclos a fait un rapport au conseil depuis son entrée en fonction. Il lui est répondu dans la négative.

AVIS DE MOTION

M. le conseiller Gaudaur donne avis qu'à la prochaine séance il proposera que le règlement No. 64 concernant la fermeture du grand chemin le long de la rivière Rouge en arrière de l'hôpital soit abrogé.

MOTIONS

Proposé par M le conseiller Gaudaur, appuyé par M. le conseiller Lamontagne,

Que M. le conseiller Gauvin fasse dorénavant partie du comité des finances et du comité de santé et licences. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lavoie, appuyé par M. le conseiller Lambert,

Que le troisième rapport du comité des finances soit adopté. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Gaudaur, appuyé par M. le conseiller Gauvin,

Que le troisième rapport du comité des travaux publics, en date de ce jour, soit adopté. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lavoie, appuyé par M. le conseiller Lambert,

Que le rapport du comité de police et feu, en date de ce jour, soit adopté. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Gaudaur, appuyé par M. le conseiller Lavoie,

Qu'un congé de six semaines, à dater de ce jour, soit accordé à M. le conseiller McAnnany. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Gaudaur, appuyé par M. le conseiller Gauvin,

Que le trésorier prenne les mesures nécessaires pour collecter sans délai le billet en souffrance de M. E. R. Lloyd, endossé par M. A. McCutcheon, au montant de $215 sans frais de protêt. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Gaudaur, appuyé par M. le conseiller Gauvin,

Qu'une somme de $150 soit votée et mise au crédit du comité de santé et licences, pour payer le salaire du Dr Deschambault comme officier de santé de la ville, et que ce dernier soit notifié que son salaire a été fixé à ce montant. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lavoie, appuyé par M. le conseiller La montagne,

Que M. Théophane Bertrand, le secrétaire-trésorier de la ville, soit nommé arbitre pour représenter la ville dans la formation du nouvel arrondissement scolaire proposé, devant comprendre une partie du quartier No. 1, de cette ville, et une partie de Kildonan-Est. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Gauvin, appuyé par M. le conseiller Lamontagne,

Que l'offre de M. S. A. D Bertrand concernant la location du terrain et des bâtisses de l'exposition soit acceptée, à raison de $80 pour une année, à compter du 1er juillet 1893, et qu'un bail soit en conséquence préparé et signé par M. le maire.

Proposé en amendement par M. le conseiller Lambert, appuyé par M. le conseiller Lavoie,

Que le bail ne s'étende que du 1er juillet au 1er mai prochain, 1894.

Votent en faveur de l'amendement : MM. les conseillers Lambert et Lavoie.

Contre : MM. les conseillers Lamontagne, Gauvin et Gaudaur.

Son honneur le maire déclare l'amendement perdu, et la motion principale étant mise aux voix est adoptée sur la même division.

Le règlement No 113 à l'effet d'amender le règlement No 111 et d'accorder à la "Winnipeg Electric Street Railway Co" une franchise de 40 au lieu de 30 ans, est ensuite introduit, subit ses trois lectures et est passé.

Et la séance est levée.

Au cours de la séance M. le conseiller Lambert présente sa démission comme président du comité de santé, laquelle reste devant le fauteuil.

Chronique Locale.

—Lisez l'annonce des MM. Carsley sur notre première page.

—L'abondance des pluies rend les chemins très difficiles en certains endroits.

—C'est lundi prochain que commencera à Winnipeg l'exposition provinciale.

—Un autre cirque venant des côtes du Pacifique via C. P. R., doit visiter Winnipeg prochainement.

—Des soumissions pour le transport des malles entre Reaburn et Clarkleigh sont demandées. Voyez l'annonce.

—L'on peut lire ailleurs l'annonce des terrains de la municipalité de Saint Boniface qui seront vendus pour arrérages de taxes.

—M. Henri Pélissier est agent de la Cie du Northern Pacific pour la vente de billets à tous le points de la ligne principale, embranchements et raccordements. Si vous faites un voyage, voyez-le avant d'acheter vos billets. jno 5 7 6

—La soumission de M. Edmond Marcoux pour réparations à l'Académie Provencher a été acceptée. Le coût des travaux s'élèvera à $865.00. Ces réparations sont : couverture, planchers, peinture, cloisons, plâtre, voûte, salle de 58x33 pieds qui pourra servir pour les examens. Ces améliorations sont absolument nécessaires car les classes sont encombrées. L'ouvrage commence aujourd'hui même et devra être terminé le 25 août.

—Si vous avez besoin de ferronnerie, ferblanterie, peinture, etc., c'est le temps de vous rendre à la maison Edouard Guilbault. Tout le fonds de magasin de MM. Despars & Bleau vient d'y être transporté, et les marchandises sont détaillées à des prix très réduits.

—Si quelqu'un part pour voyage ou veut aller en pique-nique et désire s'approvisionner, bien peu de magasins peuvent égaler l'immense assortiment qu'offre la maison C. D. Anderson & Cie. Elle a tout ce qu'il faut pour plaire aux plus difficiles. Les prix sont les plus bas et le choix est le plus beau.

—Mardi prochain, le 18 courant, aura lieu à l'Ecole Industrielle, le Traité des petits sauvages.

C'est une petite fête organisée par le Rév. M. Lavigne à laquelle tous les amis et le public en général sont invités à prendre part. Les portes seront ouvertes à 1 heure p.m. Tous les enfants de la paroisse sont spécialement invités et seront sous la surveillance immédiate de MM. Lavigne et Brindamour. Il y aura plusieurs tables de rafraîchissements et d'objets de fantaisie.

Le soir, nous aurons le plaisir d'entendre les joyeux airs de fête de la Fanfare Indépendante de Saint-Boniface.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne des Chênes,

9 juillet—Comme les années passées, la neuvaine en l'honneur de la Bonne Sainte Anne commencera le 17 juillet prochain, et tous les jours la sainte relique sera exposée et vénérée.

Nous attendons pour le jour de la fête, un nombre considérable de pèlerins. Ils seront les bienvenus dans l'humble sanctuaire qui, nous l'espérons, sera bientôt remplacée par un temple plus digne et plus convenable.

Dimanche dernier, notre curé a annoncé que la somme de $3,400 était déjà collectée pour ce nouveau sanctuaire de Sainte-Anne, et a fait appel à la générosité d'un chacun pour hâter la construction du temple en l'honneur de la patronne de notre paroisse.—Espérons que, comme par le passé, son appel sera entendu et que des contributions généreuses viendront s'ajouter à la somme déjà collectée.—

Saint-Laurent,

8 juillet. — Mercredi, 5 juillet, grande fête au bord du Lac Manitoba : courses au galop et au trot, attelé. Affluence de monde venu de tous côtés : Posen, Poplar Point, Saint Eustache, Saint-Charles, Stonewall étaient représentés. Une magnifique journée favorisait la réunion et l'Association Métis Saint-Joseph, sous la présidence de MM. Joseph Hamelin et Damase Boyer. Discours d'ouverture par MM. Boyer et Michel Dumas. Deux sportsmen prêtaient à la fête le concours de leurs cors de chasse aux joyeuses fanfares.

—M. Kerjean et sa famille repartent cette semaine pour la Bretagne, leur pays natal, qu'ils avaient quitté au printemps dernier.

Echos du Nord-Ouest.

Qu'Appelle,

1 juillet.—La retraite prêchée dernièrement par le R. P. O'Riordon a été bien suivie et a porté de bons fruits.

—William Daniels, un des plus vieux Métis de la place est mort la semaine dernière. C'était un ancien converti ; il a toujours été un exemple pour la paroisse.

—Les chemins aboutissant au fort et à la mission ont été améliorés et sont maintenant très beaux.

—Trois familles canadiennes sont venues grossir la paroisse.

—La récolte est superbe, elle n'a jamais été plus belle à cette époque de l'année.

—Une colonie française est venue s'établir au sud de Indian Head, sur l'ancienne réserve de Piapot. Il y a un prêtre résidant.

—La bande instrumentale, composée uniquement des petits sauvages de l'Ecole Industrielle, a été appelée pour jouer à Indian Head le 1er juillet, à Qu'Appelle le 24 mai, et doit aller jouer prochainement au fort. La bande compte 16 musiciens, tous sauvages qui, sous la direction du Rév. Père Dorais, font de rapides progrès et ont déjà un répertoire d'une vingtaine de morceaux. Ces petits sauvages jouent aussi au *cricket* et ne craignent pas de se mesurer avec les blancs. Voilà deux fois qu'ils battent le *team* de Katepwe, qui doit venir essayer de prendre sa revanche samedi prochain, à l'école.

—Les pluies sont abondantes ; aussi, le foin est déjà long.

—Le moulin marche très bien et il y a encore assez de blé à moudre jusqu'à la prochaine récolte.

BEAUBIEN & CIE ont le plaisir d'annoncer aux citoyens de Saint-Boniface qu'ils ont ouvert un magasin et restaurant sur la rue Principale, à Winnipeg, presqu'en face du bureau de poste, où ils seront heureux de recevoir leur patronage. Tout est de première classe. Crême à la glace de la meilleure qualité et pour tous les goûts ; fruits et bonbons en abondance ; breuvages de tempérance de toutes espèces et tenus toujours dans la glace.

N'oubliez pas le numéro 464, principalement quand vous aurez trop chaud, car c'est bien la meilleure place pour vous rafraîchir à bon marché. 4i 14.6

—Démangeaison chez l'homme et tous les animaux, guérie dans l'espace d'une demi-heure, par la lotion sanitaire de Woolford. Elle n'a jamais manqué. Garanti par tous les pharmaciens.

—Lininent anglais pour éparvins, fait disparaître chez les chevaux toutes bosses ou difformités sèches, molles ou calleuses, éparvins sanguins, jardons, calus, entorses, maux de gorge, toux, etc. Epargnez $50 en faisant l'essai d'une bouteille. Garanti par tous les pharmaciens.

—*Rhumatisme guéri en une journee :*— Le remède "South American Rhumatic Cure" pour rhumatismes et névralgie, guérit radicalement dans un à trois jours. Son action sur le système est remarquable et mystérieuse. Le mal disparait sans délai. La première dose soulage beaucoup. 75 cents. Garanti par tous les pharmaciens.

—Rebecca Wilkinson, de Brownsvalley, Ind., dit : "Je souffrais depuis trois ans des nerfs, de faiblesse d'estomac, de dyspepsie et d'indigestion, au point que ma santé était compromise. J'achetai une bouteille du remède "South American Nervine" qui me fit plus de bien que pour $50 de soins médicaux. Je conseillerais à toute personne faible d'employer ce remède précieux et agréable. Je considère que c'est la médecine la plus merveilleuse qui soit au monde." Faites l'essai d'une bouteille. Garanti par tous les pharmaciens. 26-4

SI jamais vous désirez annoncer quelque article, écrivez à GEORGE P. ROWELL & CIE, No. 10, Rue Spruce, New-York.

La Consomption Guerie.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les Affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyer par la poste un timbre et votre adresse. Mentionner ce journal. W. A. NOYES, 820 *Powers' Block, Rochester, N. Y.* 1a 9-11-92

AVIS.

Ayant acheté tous les comptes, billets, jugements, etc., appartenant à la ci-devant société Daoust & McMullan, marchands d'Oak Lake, Man., toutes personnes endettées envers la dite société sont priés de se mettre en règle avec le soussigné.

Bureau à l'ancienne place d'affaires de Daoust & McMullan, Oak Lake, Man.

4.21.6 M. A. DAOUST.

EGARES.

Depuis le printemps dernier deux ponies : Un, jaune bichon, les deux yeux "verons," la crinière noire ; l'autre, blanc avec taches rouges, borgne. Les deux sont étampés.

Récompense de $5.00 à celui qui les fera retrouver au propriétaire.

ARTHUR TRUDEAU,
3i 28-6 Ile des Chênes, Man.

EGAREE.

Depuis le printemps dernier, une jument noire (chocolat), âgée de 5 ans, étampée avec chiffre 81 sur l'épaule gauche, nez tout blanc, une patte de derrière blanche. Récompense libérale à celui qui la fera retrouver au propriétaire.

JEAN MARIE JURÉ.
Sainte-Anne des Chênes, 5 juillet 1893.
3i 5-7

Ville de Saint-Boniface.

A L'ENCLOS.

Deux chevaux sous poil rouge, l'un avec une tache blanche au front est étampé "C. J." sur l'épaule droite ; l'autre a le poil blanc à la partie inférieure de trois pattes. Pris lundi matin le 3 juillet.

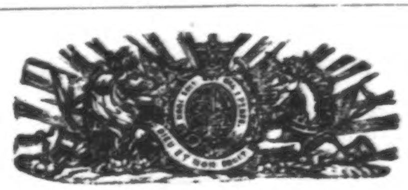
LÉON CHÉNIER,
Gardien d'enclos, pro tem.

SOUMISSIONS.

Les plans et devis pour les réparations qui doivent être faites à l'Académie Provencher seront déposés à la Pharmacie Saint-Boniface jusqu'à samedi soir, le 8 courant, et des soumissions pour les travaux à faire seront reçues jusqu'à cette date.

La commission des écoles ne s'oblige pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. L'ouvrage devra être terminé le 25 août prochain.

J. H. O. LAMBERT,
Prés. Com. des Ecoles.
Ville de Saint-Boniface, 5 juillet 1893.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à Vendredi, le 11 Août prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrats offerts pour quatre ans, deux fois par semaine, aller et retour, entre CLARKLEIGH ET REABURN via Oak-Point, Saint-Laurent, Lake Francis et Bonnie Doon, à partir du 1er Octobre prochain. Distance calculée, 40 milles.

Le transport devra se faire dans une voiture convenable.

Les malles laisseront Clarkleigh les lundis et jeudis, à 8 hrs a.m., pour arriver à Reaburn à 4 hrs p.m., à temps pour les convois de malle allant à l'ouest. Elles laisseront Reaburn les mardis et vendredis à 8 hrs a.m., pour arriver à Clarkleigh à 4 hrs p.m.

Des avis imprimés contenant plus amples renseignements relatifs aux conditions des contrats proposés et des formules de soumissions peuvent être obtenus aux bureaux de poste de Clarkleigh et Rerburn et aux bureaux intermédiaires et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.
Winnipeg, 30 Juin 1893. 3i 12-7

Dr Alex. F. D'Eschambault,

DOCTEUR EN MÉDECINE.

LICENCIE DES PROVINCES DE QUEBEC ET MANITOBA.

Bureaux à sa résidence sur la rue Aubert.

Heures de Consultations :—8 hrs à 10 hrs a.m. 1 hr à 3 hrs p.m. 5 hrs à 10 hrs p.m.

TÉLÉPHONE No. 607. 1a 5 3 90

ANNONCE IMPORTANTE.

C. A. GAREAU

Vient de recevoir un assortiment choisi de Tweeds Anglais, Français, Ecossais et Canadiens pour Habillements d'Hommes, Garçons et Enfants. Ces vêtements seront faits **SUR COMMANDE** à prix aussi bas que ceux de n'importe quelle maison de Montréal, Toronto, etc.

Habillements en Tweed Canadien - - - - -	$14.00
" en Serge Bleue pour l'été "	16.00
" en bonne imitation de Tweed Ecossais -	17.00
" en véritable Tweed Ecossais - 20.00, 22,00,	24.00
Habit et Veste en bonne Serge Noire avec pantalons suivant goût - - - - - -	23.00
" en Serge Noire de la meilleure qualité avec pantalons suivant goût - - - -	30.00
Habillement magnifique en Tweed tout laine $23, $25, $27 et $28.	

Splendide assortiment d'Etoffes à Pantalons que nous pouvons faire à ordre pour $4, $5, $6, $7, $8 et $9.

Toutes nos marchandises sont d'excellente qualité. Voyez-les. Nous avons à notre service un tailleur de première classe.

En Habillements tout Faits Nous avons les dernières modes, les meilleures qualités d'Etoffes et les plus bas prix.

Assortiment complet d'ARTICLES DE TOILETTE pour hommes ; Vêtements de dessous de laine naturelle, Chemises de fantaisie, Poignets, Collets, Cols, pour tous les goûts.

Nous avons un bel assortiment de Chapeaux. Du dernier goût et des meilleures manufactures.

Dans votre intérêt, venez voir nos marchandises et jugez de nos prix avant d'aller ailleurs.

REMARQUEZ L'ADRESSE :

C. A. GAREAU, 324 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG,

Enseigne des Ciseaux d'Or, vis-à-vis l'Hôtel Manitoba.

Banque d'Hochelaga

INCORPORÉE EN 1874.

Capital autorisé, - - - -	$1,000,000
Capital payé, - - - - -	710,000
Fonds de Réserve, - - -	230,000

Bureau Principal : MONTRÉAL.

DIRECTEURS

F. X. St. Charles, Ecr., Président.
R. Bickerdike, Ecr., Vice-Président.
Charles Chaput, Ecr. D. Rolland, Ecr.
A. E. Vaillancourt, Ecr.

M. J. A. PRENDERGAST, Gerant.

AGENCES

Winnipeg, Man. Trois-Rivières, P. Q.
Joliette, P. Q. Sorel, P. Q.
Valleyfield, P. Q. Vankleek Hill, Ont.
Rue Sainte-Catherine-Est, Montréal,
O. TESSIER, Gérant.

CORRESPONDANTS

Londres, Ang.—Clydesdale Bank (Limited).
Paris, France.—Crédit Lyonnais, la Société Générale et le Comptoir National d'Escompte.
New-York.—National Park Bank.
Boston. — { Third National Bank. National Bank of Redemption.
Chicago.—National Live Stock Bank.

SUCCURSALE DE WINNIPEG

Une succursale de cette Banque est maintenant en opération depuis Mars 1892.

NOUS FAISONS DES AFFAIRES GENERALES DE BANQUE

allouant intérêt sur dépôts spéciaux, payables à demande ; nous escomptons du papier de commerce et faisons des avances sur garanties collatérales approuvées.

Nous collectons avec soin aux Etats-Unis, au Canada et dans toutes les parties du monde

A DES TAUX MODÉRÉS,

et nous faisons remise promptement.

N.B.—C'est la seule Banque où tous les employés parlent français.

H. N. BOIRE,
Gérant.
Winnipeg, Juin, 1893. 38-9-93

CHEMIN DE FER

CANADIEN PACIFIQUE

— LA —

Ligne Favorite !

La route la plus prompte et la plus sûre pour tous les endroits à

Est, Ouest Et Sud.

La seule ligne qui transporte des passagers à l'Est et à l'Ouest sans changement de chars, et qui touche toutes les cités importantes du continent américain et qui communique directement avec

Europe, Chine et Japon.

Avantage sans égal pour billets de passage pour le vieux monde.

POUR YOKOHAMA ET HONGKONG :

Empress of India laisse Vancouver le 3 avril
Empress of Japan " " 24 "
Empress of China " " 15 mai
Et à peu près toutes les quatre semaines après ces dates.

Pour plus d'informations s'adresser à Wm. McLeod, agent des billets de la cité, 471 rue Main, Winnipeg, J. S. Carter, agent de la gare, ou à

ROBT. KERR,
Agt. gén. des Pass.
1.20.92 jno Winnipeg.

D. C. NILES,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

LICENCIÉ,

3ME PORTE COTE SUD DU BUREAU DE POSTE, WINNIPEG.

Extraction de dents sans douleur. Plombage en or et en argent et en composition. L'encouragement de la population française est sollicitée. 19-10-92

LES personnes qui désirent des informations au sujet d'annonces feront bien de se procurer une copie du "Livre des annonceurs" de 300 pages à $1.00 le volume. Expédié franco sur réception du montant ci-dessus. Ce livre est une compilation soignée du directoire des journaux américains, les plus en vogue ; donne la circulation de chacun, nombre d'informations au sujet des taux et autres questions se rattachant aux annonces. Adresser *Rowell's Advertising Bureau, 10 Spruce St. New-York.*

HUGHES & HORN

(*Successeurs de M. Hughes & Cie*)

Entrepreneurs de Pompes Funebres et Embaumeurs

470 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG

Vis-à-vis la Banque Commerciale.

Tout est de première classe.
Ouvert à toutes heures.
19-7-92 *Téléphone* 413.

LES BAINS TURCS, RUSSES ET électriques du Clarendon guérissent la toux, le rhume, le lumbago, les rhumatismes et toutes les affections dont l'homme est le triste héritier. Les bains du Clarendon sont les meilleurs du Canada, avec des professeurs spéciaux ; plongeons 17x14 ; eau de source pure tempérée. Pour dames tous les avant-midi. Billets $1.00 ; 6 billets pour $5.00. Shampoo, bain et plongeon, 50 cts. Une boutique de barbier est attachée à l'établissement. jno.

CHEMIN DE FER

— DU —

NORTHERN :-: PACIFIC.

La Route la plus Populaire et la Meilleure

POUR TOUS LES POINTS A

L'EST, AU SUD FT A L'OUEST.

Convoi quotidien de Winnipeg avec

Char Palais, Char Dortoir, Char Refectoir Elegant, et Excellentes Voitures de Premiere Classe.

La ligne de Chars Réfectoires, la meilleure route pour tous les points et mène le voyageur à travers un pays intéressant, se raccordant à heure fixe avec les autres lignes et lui procurant l'avantage de visiter les célèbres villes de Minneapolis, St. Paul et Chicago. Les malles et colis sont consignés pour tous les endroits à l'Est, sans embarras et sans retard. Pas d'examen des douaniers à subir.

BILLETS DE TRAVERSÉE POUR L'OCÉAN

Et Cabines pour aller et revenir d'Angleterre et de tous les pays européens. Les meilleures lignes de navires transatlantiques sont représentées.

Désirez-vous aller quelque part au Montana, dans Washington, l'Orégon ou la Colombie Anglaise, nous vous invitons d'une manière spéciale d'essayer notre ligne, qui peut indubitablement faire pour vous mieux qu'aucune autre. C'est la seule ligne directe par voie ferrée conduisant au Territoire de Washington.

LA ROUTE FAVORITE DES TOURISTES CALIFORNIENS.

Pour plus amples informations concernant les taux, etc., adressez-vous personnellement ou par écrit à l'agent de billets le plus rapproché, à tout agent voyageur de la compagnie, ou à

H. SWINFORD,
Agent Général C. F. N. P., Winnipeg.

CHAS. S. FEE,
Agent Général des voyageurs et des billets,
C. F. N. P., St. Paul.
jno. 2.9,91

HOTEL BELLEVUE

Alfred Guimond, Proprietaire,

RUE OWEN, WINNIPEG,

VIS-A-VIS LES BUREAUX DU FREE PRESS ET DU BUREAU DE POSTE.

Vins, liqueurs et cigares de choix.
Cuisine de 1ère classe.
Repas à toute heure.
Prix modérés.

Pour pensionaires à longs termes, conditions spéciales.

1a 7-6-93 ALFRED GUIMOND.

J. B. LAUZON

BOUCHER,

—:o:—

Laisse savoir à ses pratiques et au public en général que pour Pâques il aura un assortiment complet de Viandes Fraîches : Bœuf, Mouton, Lard, Veau, Agneau, Dindes, Oies, Canards, Poules, Bacon, Jambon, Tête Fromagée, Boudin, Saucisse, etc., etc Tout sera de première qualité et au meilleur marché. A vendre en gros et en détail. Venez et jugez de la qualité et des prix des marchandises offertes.

A vendre aussi : Machineries pour la culture : Moulins à Faucher, Râteaux, Wagons, Herses, Charrues, Sleighs, Attelages à bœufs, Harnais simples et doubles, etc.

Quarante paires de bœufs de travail, des vaches à lait, etc.

Il vient de m'arriver de Montréal un char de chevaux de trait. Sur le nombre il y a plusieurs juments portant poulain.

J'aurai pour le service des juments deux étalons de bonne race, l'un (léger) sera tenu à Saint-Boniface, et l'autre (pesant) sur ma ferme à l'Ile des Chênes. Satisfaction garantie. Conditions faciles.

J'ai aussi 1,000 arpents de terrain clôturées à l'Ile des Chênes. Tous ceux qui auraient des animaux à mettre en pacage peuvent s'adresser à moi à mon étal de Saint-Boniface.

J. B. LAUZON.
22 3-93

La Cie "Western Coal"

(LIMITEE.)

SEULE AGENT DU CELEBRE

CHARBON SCRANTON.

Bureaux, 391 Rue Main,

WINNIPEG.

jno 23-11-92

MAISON DE PENSION

Coin des rues Dumoulin et Saint-Joseph

SAINT-BONIFACE.

Les étrangers, les personnes de la campagne et tous ceux qui veulent loger dans une maison privée, trouveront chez Madame Jean, à l'adresse ci-dessus, tout ce qui est désirable comme confort et tranquilité, à des prix modérés.

Il y a une excellente étable pour les attelages de ceux qui viennent en voiture.

A Propos d'Agriculture.

L'ECLAIRAGE DES ÉTABLES

Un préjugé général qu'il serait nécessaire de détruire dans nos campagnes, c'est de penser que l'obscurité des étables et des écuries n'est pas un obstacle à la bonne santé et à la croissance des animaux. C'est surtout dans les porcheries que ce préjugé a des conséquences fâcheuses.

Les cultivateurs comprennent avec raison que la lumière du jour est une condition de la salubrité dans leur habitation. Leur erreur est de supposer que la même condition n'existe pas pour les animaux ; la science et l'expérience donnent tous les jours la preuve du contraire.

Les vaches donnent moins de lait dans une étable obscure que dans une étable bien éclairée. C'est surtout dans l'élevage des jeunes animaux de toutes les espèces qu'il faut s'attacher à leur donner un logement bien éclairé. La lumière est un agent vital essentiel pour tous les êtres organisés : animaux et végétaux. Voilà une loi qui ne souffre pas d'exception. Avis à tous les éleveurs.

On peut nous objecter que l'obscurité est utile pour les animaux soumis à l'engraissement. Cette exception, répondrons-nous, confirme la règle. Le défaut de lumière affaiblit l'énergie vitale du sang au profit du développement de la graisse qui est une maladie.

Ce fait prouve, par le contraste, la nécessité de la lumière pour les animaux auxquels on demande autre chose que de la graisse.

FABRICATION DU BEURRE EN HIVER

Personne n'ignore que le prix du beurre est plus élevé en hiver qu'en été, quoiqu'il soit de qualité inférieure. Il importe donc au cultivateur de prendre note de cet état de chose, et de rechercher s'il n'y a pas moyen d'établir un système de culture de plantes fourragères, de même qu'un changement dans l'administration intérieure de la ferme qui permettraient la fabrication du beurre de première qualité durant tout l'hiver, en ce qu'il produirait une vente plus rémunératrice qu'en été.

L'ensilage des fourrages verts, à n'en pas douter, vient fort à propos pour donner lieu à ce changement. Produire des fourrages verts pour la consommation immédiate durant le temps de la végétation, ne suffit pas. Le cultivateur doit pour cela récolter un excédant de fourrages qui lui permettrait de donner aux bestiaux une nourriture équivalente en qualité à celle de l'été.

Les avantages de la fabrication du beurre en hiver ont été suffisamment démontrés pour que les cultivateurs y prennent sans hésitation une large part. Outre le grand usage de plantes fourragères de toutes sortes pour l'alimentation du bétail en hiver, au lieu de faire l'objet d'exportation des céréales telles que l'avoine et l'orge, le cultivateur pourrait en outre réserver ces farineux pour l'alimentation des bestiaux en hiver. Pour atteindre ce but, ce n'est pas autant au grand nombre d'animaux qu'il convient de garder que de la richesse et de la bonté continuelle de leur alimentation que dépendra le rendement en lait.

Afin d'obtenir un grand profit par la fabrication du beurre en hiver, les jeunes animaux doivent aussi recevoir une nourriture abondante calculée en vue de l'industrie laitière ; cette nourriture ne doit pas leur manquer pendant toute l'année, de même qu'à l'égard des vaches laitières qui aussi demandent à être constamment bien nourries pour ne pas perdre dans un temps ce qu'elles auraient gagné dans l'autre.

CAUSE D'INSUCCÈS DANS LA CULTURE D'UNE TERRE

Une des causes d'insuccès dans la culture d'une terre peut être aussi attribuée à l'instabilité dans les prix de vente des différents produits agricoles. La cause n'en peut être attribuée seulement à la spéculation de la part de ceux qui en font un commerce particulier. Le manquement des récoltes dans un pays plutôt que dans un autre, comme l'abondance des récoltes dans une localité ou l'année précédente elles avaient entièrement manqué, sont la cause principale de la fluctuation des prix de vente des produits agricoles. Pour cette raison un cultivateur qui aurait refusé à l'automne 75 cts par minot de blé pourrait être obligé d'accepter 50 cts par minot le printemps suivant ; il en est ainsi du beurre, du lard ou autres produits qui subissent une hausse ou une baisse suivant que la récolte des différents produits de culture a été plus ou moins abondante.

Pour cette raison, le cultivateur doit tout particulièrement s'appliquer à se tenir au courant des prix des produits agricoles avec lesquels il y a un commerce d'exportation régulier, et de s'assurer des localités où les récoltes ont été abondantes, moyennes ou ont complètement manqué.

Ainsi, il n'est pas seulement nécessaire d'adopter les moyens d'obtenir de bonnes récoltes et avec le moins de frais possible, il importe en outre de savoir en opérer la vente le plus avantageusement possible et aux prix les plus élevés. Le cultivateur doit tout particulièrement s'appliquer à être bien renseigné quant à la marche de végétation des produits agricoles de tous les pays, ainsi que des prix de vente en différents temps de l'année, comme de la variation des prix dans un mois de l'année ou à une saison plutôt qu'à une autre.

Un autre moyen de parer avec succès à l'inconvénient des bas prix, c'est d'avoir d'excellents et bons produits agricoles et d'utiliser les plantes fourragères les plus recommandables pour l'établissement des prairies afin que l'industrie laitière puisse offrir du beurre et du fromage de première qualité.

Quelque soit le prix actuel des céréales de toutes espèces, il est certain que le principal sujet d'espoir pour le cultivateur doit consister dans l'amélioration du système de culture actuellement suivi, et dans l'augmentation de toutes espèces de produits agricoles, tant en quantité qu'en valeur.

Partant de là, il résultera un surcroit d'activité dans le commerce et les industries qui pour se maintenir réclament comme matière première les produits provenant de l'agriculture. Le cultivateur a entre les mains des ressources qui, employées judicieusement, peuvent lui assurer la prospérité. La fertilité du sol est une source de richesse beaucoup plus précieuse qu'une mine d'or et d'argent, car le cultivateur y trouve un encouragement bien plus satisfaisant quand il peut se rendre le témoignage que cette fertilité du sol est dû à son travail. Sous ce rapport, quand il s'acquitte bien de sa tâche, il peut toujours compter sur Dieu qui bénira ses travaux et les récompensera en lui faisant obtenir d'abondantes récoltes de première qualité et de plus en plus améliorées chaque année, suivant les soins accordés aux différentes récoltes.

La perfection de l'agriculture consiste à produire des récoltes de céréales, des végétaux et des plantes fourragères qui soient utiles et profitables. Il faudra aussi améliorer beaucoup les prairies et les pacages, en y détruisant toutes les plantes nuisibles et inutiles, en semant des graines qui produiront des plantes nutritives, pour le foin et les pâturages. Le cultivateur ne pourra mieux faire pour favoriser davantage la culture des plantes céréales et en obtenir d'abondantes récoltes.

Enfin, les cultivateurs doivent produire des récoltes qui puissent payer non-seulement les frais de culture, mais leur laisser en outre un profit raisonnable. De plus, ils auront à se garder de surcharger le marché de produits qui ne peuvent être exportés et qu'ils seraient obligés de vendre au prix que voudrait y mettre l'acheteur.